

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit** Produit à base de terre siliceuse de Neubourg calcinée.

**Nom du produit:** **SILFIT Z 93**

**Numéro d'enregistrement**

Exempté d'enregistrement conformément à l'annexe V (7) du règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

(Substances naturelles dans la mesure où elles n'ont pas été modifiées chimiquement)

**nanoforme**

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006, le produit n'est pas défini comme «nanoforme».

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Emploi de la substance / de la préparation**

utilisé comme substance de remplissage fonctionnelle dans les élastomères, les matières plastiques, les peintures et les laques, les colles, les agents de polissage et d'entretien, les électrodes à souder ainsi que l'industrie du bâtiment et l'industrie chimique.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Producteur/fournisseur:**

HOFFMANN MINERAL GmbH

Münchener Straße 75,

D-86633 Neuburg (Donau)

N° de téléphone : ++49 (0) 84 31 53-0

N° de télécopie : ++49 (0) 84 31 53-3 30

www.hoffmann-mineral.com

**Service chargé des renseignements:** info@hoffmann-mineral.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**+49 (0) 84 31 53-0**

(Non disponible en dehors des heures de bureaux)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

**Indications complémentaires:**

En raison d'un taux de poussière A de l'acide silicique cryptocristallin (ac. sil. crypt.) < 0,1 p/p (DIN EN 15051-3), une classification selon le règlement (CE) 1272/2008 n'est pas nécessaire.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

**Pictogrammes de danger** néant

**Mention d'avertissement** néant

**Mentions de danger** néant

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

La teneur en acide silicique cryptocristallin (ac. sil. crypt.) peut générer des poussières fines qui inhalées peuvent avoir un effet fibrogène dans les poumons. L'inhalation prolongée d'importantes concentrations (> 0,10 mg/m<sup>3</sup>) de poussière A dans l'ac. sil. crypt. peut provoquer la silicose. Les expositions sur le lieu de travail à la poussière A dans l'ac. sil. crypt. devraient être mesurées et surveillées (-> voir à ce sujet la section 8).

**2.3 Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit est une substance inorganique d'origine naturelle et ne répond pas aux critères des substances PBT ou vPvB mentionnés à l'annexe VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Nom du produit: SILFIT Z 93**

(suite de la page 1)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:**

Produit à base de terre siliceuse de Neubourg calcinée.

La tierra silicea de Neuburg calcinada es una mezcla de origen natural sometida a un tratamiento térmico y compuesta por ácido silícico amorfo y criptocristalino y caolinita laminar.

**Composants dangereux:** Aucune substance dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

**Indications complémentaires:****nanoforme**

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006, le produit n'est pas défini comme «nanoforme».

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Enlever les vêtements sales

En cas de doute ou en présence de symptômes, demander conseil à un médecin.

**Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec la peau:**

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:**

Inconfort possible en raison de l'effet de corps étranger.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

La teneur en acide silicique cryptocristallin (ac. sil. crypt.) peut générer des poussières fines qui inhalées peuvent avoir un effet fibrogène dans les poumons. L'inhalation prolongée d'importantes concentrations (> 0,10 mg/m<sup>3</sup>) de poussière A dans l'ac. sil. crypt. peut provoquer la silicose.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée

Poudre d'extinction

Mousse

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit, lui-même, est non combustible. Ne libère aucun produit de décomposition dangereux.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:**

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

**Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**Nom du produit: SILFIT Z 93**

(suite de la page 2)

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Éviter la formation de poussière.

Porter un vêtement personnel de protection.

En cas de fort dégagement de poussières, portez obligatoirement un appareil de protection respiratoire.

#### **Pour les non-secouristes**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

**Pour les secouristes** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Éviter de balayer à sec. Pour l'absorption, utilisez un aspirateur industriel agréé (au moins classe de poussière M) ou humidifier à l'eau et balayer.

Conserver dans des récipients fermés pour l'élimination.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Manipuler avec prudence les sacs et les BigBags pour éviter tout éclatement ou toute déchirure accidentel(le).

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### **Stockage:**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Prévoir une protection contre la poussière pendant l'ensilage.

##### **Indications concernant le stockage commun:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Respecter la réglementation locale.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker à sec.

**DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 13**

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1 Paramètres de contrôle**

##### **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

En cas de respect d'une concentration de  $\leq 0,10 \text{ mg/m}^3$  (valeur limitée), mesurée pour la teneur en poussière A dans l'acide silicique cryptocristallin, les affections silicotiques chez les collaborateurs peuvent être exclues avec une probabilité à peu près certaine.

Les activités effectuées dans une atmosphère chargée de poussière doivent être surveillées : Prélèvement d'échantillons de poussière conformément aux normes EN 481 et TRGS 402 / concentration de la poussière A de la teneur cryptocristalline selon la BIA 8522 (FTIR)

#### **8.2 Contrôles de l'exposition**

##### **Dispositifs techniques de commande appropriés.**

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

##### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

##### **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

**Nom du produit: SILFIT Z 93**

(suite de la page 3)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Enlever les vêtements souillés et les laver avant réutilisation.

**Protection respiratoire:**

En cas de développement de poussière au-delà d'une concentration de 0,10 mg/m<sup>3</sup> de poussière A dans l'acide silicique cryptocristallin, porter un masque poussières fines (FFP 2).

**Protection des mains:**

En raison des règles d'hygiène industrielle générales pour la manipulation des produits chimiques, la recommandation suivante est donnée :

Gants en coton enduit de PVC (par exemple EN 388, 374)

Gants en coton enduit de nitrile (par exemple EN 388, 374)

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection avec protection latérale

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Indications générales**

**État physique**

Solide

**Couleur:**

Blanc

**Odeur:**

Inodore

**Point de fusion/point de congélation:**

>1.300 °C

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non applicable.

**Inflammabilité**

La substance n'est pas inflammable.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

**Inférieure:**

Non déterminé.

**Supérieure:**

Non déterminé.

**Point d'éclair**

Non applicable.

**Température d'auto-inflammation**

Non déterminé.

**Température de décomposition:**

Non déterminé.

**pH à 20 °C**

6 - 8,5

**Viscosité:**

**Viscosité cinématique**

Non applicable.

**Solubilité**

**l'eau:**

Insoluble

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.

**Pression de vapeur:**

Non applicable.

**Densité et/ou densité relative**

**Densité à 20 °C:**

ca. 2,7 g/cm<sup>3</sup>

**Densité relative**

Non déterminé.

**Masse volumique:**

280 kg/m<sup>3</sup>

**Densité de vapeur:**

non applicable

**Caractéristiques des particules**

D50 ≤ 2,4 µm; D97 ≤ 10,5 µm (ISO 13320:2009 / Cilas)

### 9.2 Autres informations

**Aspect:**

**Forme:**

Poudre

**Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

**Température d'inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

**Changement d'état**

**Taux d'évaporation:**

non applicable

**Informations concernant les classes de danger physique**

**Substances et mélanges explosibles**

néant

**Gaz inflammables**

néant

**Aérosols**

néant

(suite page 5)

**Nom du produit: SILFIT Z 93**

(suite de la page 4)

<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité Inerte, non réactif**

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

**10.4 Conditions à éviter** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

L'inhalation prolongée d'importantes concentrations ( $> 0,10 \text{ mg/m}^3$ ) de poussière A dans l'acide silicique cryptocristallin peut provoquer la silicose. En raison d'une teneur en poussière A dans l'acide silicique cryptocristallin (DIN EN 15051-3) de  $< 0,1 \%$  en poids, une classification selon le règlement (CE)1272/2008 n'est pas nécessaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

**Nom du produit: SILFIT Z 93**

(suite de la page 5)

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique:** Selon les connaissances actuelles, aucun impact écologique négatif n'est à prévoir.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Produit inorganique. N'est pas éliminé de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Une accumulation dans les organismes n'est pas à prévoir. En raison de la consistance et de la faible solubilité dans l'eau du produit, une biodisponibilité est peu probable.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit est une substance inorganique d'origine naturelle et ne répond pas aux critères des substances PBT ou vPvB mentionnés à l'annexe VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Selon les règlements 2008/98/CE et 2000/532/CE, cette matière n'est pas classée comme déchet dangereux.

**Recommandation:**

Peut être évacué dans une décharge, dans le respect des réglementations locales. Le recyclage est préférable à l'élimination. Lors du dépôt à la décharge, la matière doit être bien fermée afin d'éviter la formation de poussière.

**Code déchet:**

Il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au catalogue européen des déchets (CED) car seule l'utilisation par le consommateur permet son classement. Le code déchet doit être déterminé en concertation avec l'instance régionale chargée de l'élimination des déchets.

**Emballages non nettoyés:****Recommandation:**

Les emballages vides doivent être réutilisés, recyclés ou détruits comme il convient.

**Attention:** Possible formation de poussière lors du pliage des sacs en papier vides et des conteneurs souples. Respecter à cet effet les mesures relatives à la sécurité au travail !

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

(suite page 7)

**Nom du produit: SILFIT Z 93**

(suite de la page 6)

<b>14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA</b>	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnances européennes :

Directive 2010/75/UE (VOC) non soumis

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE) non soumis

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales:**

**Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

**Classe de pollution des eaux (DE):** En général non polluant.

**Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH):** non soumis

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Exempté de l'obligation d'enregistrement selon l'annexe V (7) du règlement REACH.

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Fiche de données de sécurité sur une base volontaire:**

Le produit n'est pas une substance dangereuse. Une fiche de données de sécurité n'est donc pas nécessaire.

Sur une base volontaire, nous mettons à votre disposition une fiche de données de sécurité conforme au règlement 1907/2006 REACH.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies sont basées sur les meilleures connaissances et convictions de HOFFMANN MINERAL et correspondent aux données fournies. Cependant, aucune garantie ou garantie ne peut être donnée en ce qui concerne l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité. Il appartient à l'utilisateur de vérifier lui-même l'adéquation et l'exhaustivité des informations fournies pour son application spécifique.

**Acronymes et abréviations:**

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 07.10.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 07.10.2024

**Nom du produit: SILFIT Z 93**

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
IOELV = indicative occupational exposure limit values

(suite de la page 7)

FR